



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Ville d'Eysines

ARRÊTÉ 2023 – N°11 - SSVA

Visa Directrice : *M*

Le Maire de la Ville d'Eysines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-28, L2212 – 1 et L2212 – 2,

Vu le Code de la Santé Publique notamment ses articles L3321 – 1 et LL3334 – 2 alinéas 2,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire présentée par **Monsieur Yvon DARMUZEY – Président de l'association « ESE Football »** - souhaitant ouvrir une buvette temporaire à l'occasion de la manifestation publique « **Tournois José Garcia et François Renon** » qui auront lieu les **18 et 20 mai 2023 – au domaine du Pinsan, sise allée du Pinsan, 33 320 Eysines.**

Considérant que peut-être fait droit à cette demande,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Yvon DARMUZEY est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons **au domaine du Pinsan, sise allée du Pinsan, 33 320 Eysines** à l'occasion et pendant la durée de la manifestation dénommée « **Tournois José Garcia et François Renon** ».

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique etc...).

ARTICLE 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 1 et 3 énumérés à l'article L 3321 – 1 susvisé, exclusivement.

ARTICLE 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur
Etc...

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en Mairie.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eysines, le 16 mai 2023

Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines

Publication en Mairie, le *16/05/23*

Affichage en Mairie, le *16/05/23*

